



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E49485

VALABLE JUSQU'AU 09/06/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1985

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 12/05/2023  
211 000

Raison sociale : SARL LAQUESTE ET ALESSI

2 RUE DE LA ROCHE  
54720 CUTRY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC B331160549

Siret : 331 160 549 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4033253

Assurance Responsabilité Travaux :  
SWISSLIFE AB 307 857

Assurance Responsabilité Civile :  
SWISSLIFE AB 503060938

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 03 82 24 34 65

Portable :

Site Internet :

E-mail : laqueste.alessi@wanadoo.fr

Responsabilité légale :  
LEFEBVRE JEAN CHRISTOPHE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Fax : 03 82 24 79 25

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	04/02/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/09/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	20/09/2022
o Poêle ou insert bois	20/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	20/09/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	20/09/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY  
18 ALLEE DE LONGCHAMP  
54600 VILLIERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.